



**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N° 005
16 mars 2021**

PROCÈS-VERBAL de la cinquième (5^e) séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes, tenue par visioconférence (TEAMS), le mardi 16 mars 2021, à 19 h 00, sous la présidence de Mme Marie Pier Bessette, présidente du conseil d'administration.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

Membres représentant les parents :

M^{me} **Dominique Laporte**, représentante des parents – District 1 (A)
M. **Normand Champagne**, représentant des parents – District 2 (P)
M^{me} **Marie Pier Bessette**, représentante des parents – District 3 (P)
M^{me} **Vicky Martel**, représentante des parents – District 4 (P)
M^{me} **Valérie Lussier**, représentante des parents – District 5 (P)

Membres représentant le personnel :

M. **Ghislain Rheault**, représentant du personnel d'encadrement (P)
M. **Stéphane Guilbert**, représentant des directions d'établissement (M)
M. **Mathieu Dubois**, représentant du personnel enseignant (P)
M^{me} **Geneviève Morin**, représentante du personnel professionnel (P)
M^{me} **Nancy Robitaille**, représentante du personnel de soutien (P)
M. **Yves Hébert**, représentant du personnel d'encadrement (P)
(Sans droit de vote)

Membres représentant la communauté :

M^{me} **Isabelle Meilleur**, personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines (P)
M. **Bernard Gagnon**, personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles (P)
M^{me} **Karen Lamothe**, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel (P)
M. **Martin Dupont**, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires (P)
M. **Christophe Milot**, personne âgée de 18 à 35 ans (M)

PRÉSENCES : 13
ABSENCES : 03
TOTAL : 16

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. Lucien MALTAIS Directeur général
M. Bernard GAUTHIER Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON Directeur du Service des ressources matérielles

Ouverture de la séance à 19 h 00.

ORDRE DU JOUR

1. VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame la présidente, Marie Pier Bessette, confirme que la procédure de convocation à la présente séance extraordinaire a été respectée, par la diffusion d'un avis public en date du 11 mars 2021 et la convocation des membres du conseil à la même date, conformément à l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Ouverture de l'assemblée à 19 h 00.

Rappel des fondements légaux à la convocation à la présente séance: Articles 163 et 164 – Loi sur l'instruction publique

163. Le président ou deux membres du conseil d'administration du centre de services scolaire peuvent demander la convocation d'une séance extraordinaire de ce conseil.

La séance est convoquée par un avis du secrétaire général transmis à chacun des membres du conseil d'administration du centre de services scolaire au moins deux jours avant la tenue de la séance. Cet avis est accompagné des documents nécessaires à la tenue de la séance.

Le secrétaire général donne, dans le même délai, un avis public de la date, du lieu et de l'heure de la séance ainsi que des sujets qui feront l'objet des délibérations. Toutefois, la publication dans un journal n'est pas requise. 1988, c. 84, a. 163; 2020, c. 1, a. 59.

164. Au cours d'une séance extraordinaire, seuls les sujets mentionnés dans l'avis de convocation peuvent faire l'objet de délibérations et de décisions, à moins que tous les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire ne soient présents à cette séance extraordinaire et en décident autrement. 1988, c. 84, a. 164; 2020, c. 1, a. 60.

2. Période à la disposition de l'assistance
3. Octroi de contrat – Bâtiment de classes temporaires – École Jean-Raimbault (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
4. Octroi de contrat – Location d'un immeuble pour la relocalisation du CFER des Chênes (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)

LEVÉE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

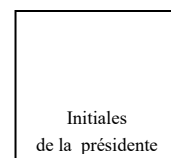
SANS OBJET

3. OCTROI DE CONTRAT – BÂTIMENT DE CLASSES TEMPORAIRES – ÉCOLE JEAN-RAIMBAULT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Le Centre de services scolaire des Chênes anticipe un manque d'espace au niveau secondaire pour la rentrée scolaire 2021-2022. Les prévisions d'augmentation de la clientèle scolaire viennent créer la nécessité d'ajouter, de façon temporaire, des classes en attendant la mise en chantier de la nouvelle école secondaire. Le projet consiste donc à l'ajout de classes temporaires à l'école Jean-Raimbault.

Ce projet a été demandé dans le PQI 21-31 et sera financé à même l'enveloppe du projet Mammouth de la nouvelle école secondaire.

SUITE, PAGE 3



Les travaux consistent à la construction de l'équivalent de huit (8) classes temporaires à l'école Jean-Raimbault.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 10 février 2021.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 12 mars 2021 à 11h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débuteront au cours du mois d'avril 2021 et la fin des travaux est prévue au cours du mois d'août 2021.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation dans le cadre du projet Mammouth pour la construction de la nouvelle école secondaire. L'estimation budgétaire des professionnels mandatés est de 1 640 044,00\$ avant taxes.

Un tableau comparatif et la recommandation du service des ressources matérielles sont présentés.

RÉSOLUTION CA : 2862/2021

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation (MEQ) dans le cadre du projet *Mammouth* pour la construction de la nouvelle école secondaire;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur au Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites lois et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles mandaté dans ce projet.

Il est proposé par Mme Valérie Lussier et appuyé par Mme Nancy Robitaille:

- D'octroyer le contrat pour la construction du bâtiment de classes temporaires de l'école Jean-Raimbault pour un montant de 1 286 500.00 \$ (avant taxes) au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise S.G. Construction Inc.
- D'autoriser le directeur général ou à défaut une directrice générale adjointe à signer le contrat de construction et tous les autres documents nécessaires, avec le plus bas soumissionnaire conforme.

**La proposition est adoptée
À L'UNANIMITÉ**

4. OCTROI DE CONTRAT - LOCATION D'UN IMMEUBLE POUR RELOCALISER LE CFER (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

En janvier 2020, le bâtiment qui abritait le CFER a été la proie d'un incendie, forçant le déménagement des activités du CFER.

SUITE, PAGE 4

Initiales
de la présidente

Jusqu'à présent, le propriétaire ne donne aucun échéancier sur le retour en service de ce bâtiment. Durant la dernière année, le CFER a été relocalisé dans les locaux de MVLR à Saint-Germain.

Avec l'arrivée de la formation en mécanique des autobus, le CSS des Chênes a évalué la possibilité de cohabitation avec cette nouvelle formation.

Toutefois pour des raisons de sécurité dans les ateliers, de partage de locaux et d'espace physique, il est impossible d'envisager cette solution. On doit donc relocaliser le CFER pour la prochaine rentrée scolaire, soit août 2021.

Le service des ressources matérielles, en collaboration avec le CFER, a procédé à la visite de quelques lieux potentiels pour une location de 4 années, le temps d'obtenir l'espace disponible pour réintégrer le CFER à l'intérieur d'une école secondaire.

Compte tenu de l'espace disponible (21 733 pi²), de la localisation près de l'école La Poudrière, facilitant le transport scolaire et l'accès aux différents services, le prix le plus bas au pi², incluant les améliorations locatives, le choix s'est arrêté sur l'ancienne usine de Saniloc situé au 1250 rue Saint-Adéland, propriété de Diversimmo.

Le coût de location (14.38\$/pi²) basé sur 21 733 pi² est de 1 250 000.00 \$ pour 4 ans, incluant les améliorations locatives, avec une année d'option.

RÉSOLUTION CA : 2863/2021

CONSIDÉRANT le besoin de relocaliser le CFER pour les quatre prochaines années;

CONSIDÉRANT le manque d'espace anticipé au Centre de services scolaire des Chênes pour ces prochaines années;

CONSIDÉRANT les recherches effectuées pour trouver des locaux adéquats et bien situés;

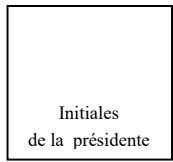
CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Chênes a pour fonction de prendre en location les biens requis pour l'exercice de ses activités et de celles de ses établissements d'enseignement;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles mandaté dans ce projet.

Il est proposé par M. Martin Dupont et appuyé par M. Bernard Gagnon:

- D'octroyer le contrat pour la location d'un bâtiment de 21 733 pi² pour la relocalisation du CFER au montant de 14.38 \$ pi²/année, incluant toutes les améliorations locatives pour une durée de quatre ans à l'entreprise Diversimmo, conditionnel au zonage adéquat pour les activités du CSS des Chênes et du CFER.
- D'autoriser le directeur général ou, à défaut, une directrice générale adjointe à signer le contrat de location et tous les autres documents nécessaires relatifs à ce projet.

**La proposition est adoptée
À L'UNANIMITÉ**



LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19h10, l'ordre du jour étant épuisé, la présidente décrète la levée la séance extraordinaire du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Marie Pier Bessette